

Quatre grandes tendances sociétales qui vont impacter le monde HLM dans les prochaines années : le défi de la mixité sociale

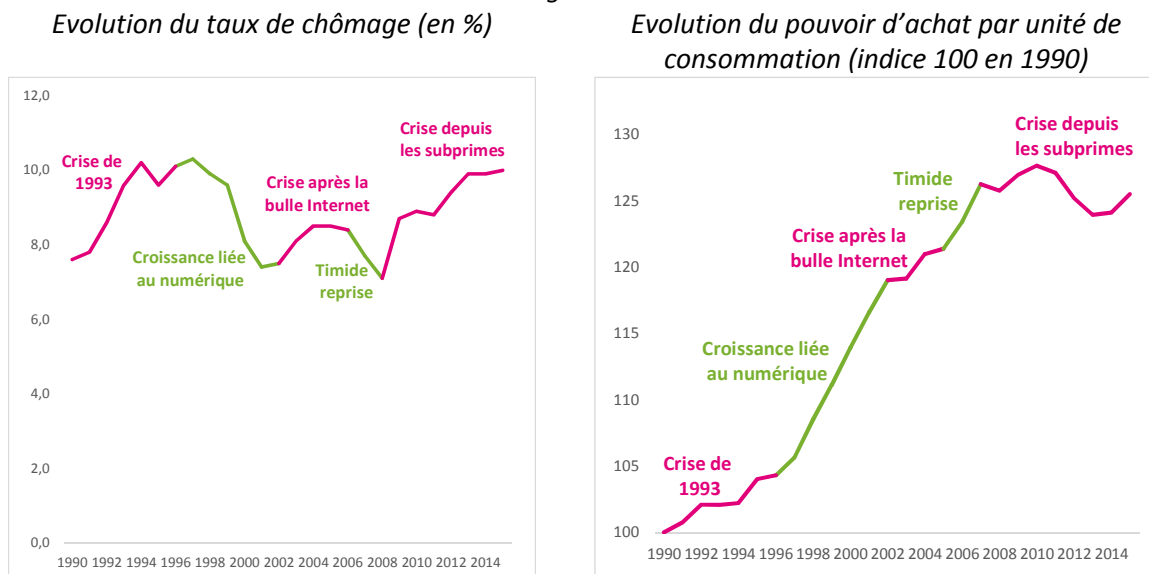
Régis Bigot, Lucie Brice et Sandra Hoibian, 28 septembre 2016

L'habitat social est au cœur des problématiques liées à la mixité sociale et à la diversité urbaine, ne serait-ce que par la diversité de ses résidents et la spécificité de son implantation dans les territoires. Cette étude, réalisée à la demande de l'Union Sociale pour l'Habitat dans le cadre de son 77^e congrès annuel, met en lumière quatre tendances sociétales majeures qui vont impacter le monde HLM dans les prochaines années : la prégnance de la précarité économique qui contribue à fragiliser les parcours individuels ; l'augmentation des inégalités économiques et sociales entre les territoires, avec des risques importants de ségrégation urbaine de fait ; les lignes de failles dans la cohésion sociale, minée par la montée de l'individualisme, la défiance envers les institutions, la tentation de désigner des boucs émissaires et le repli communautaire ; et l'espoir suscité par l'émergence d'une nouvelle forme de participation citoyenne, portée par l'essor du numérique et les multiples pratiques collaboratives, dont les acteurs du logement social pourraient s'inspirer afin de donner un nouveau souffle au vivre ensemble dans nos quartiers.

1. Prégnance de la précarité économique

En 2016, le taux de **chômage** culmine à son plus haut niveau historique, au seuil de 10% de la population active : cela représente environ 3 millions de personnes, auxquelles on pourrait rajouter 1,5 million de personnes inactives qui souhaiteraient un emploi (halo autour du chômage)¹. Le graphique suivant, qui présente une rétrospective depuis 25 ans, rappelle que le taux de chômage n'a jamais diminué en-dessous de 7%. Le chômage de masse depuis tant d'années conduit à éloigner durablement de l'emploi toute une fraction de la population : plus d'un million de chômeurs sont ainsi en situation de chômage de longue durée².

Figure 1



Source : INSEE

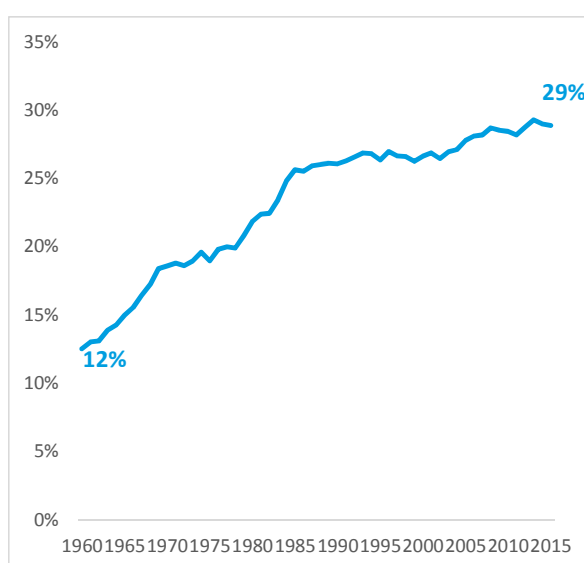
¹ INSEE, <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14>

² INSEE, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=FPORSOC14c_VE3_choma. Le chômage de longue durée regroupe les personnes au chômage depuis plus d'un an.

Un autre phénomène est à l'œuvre, et il est sans précédent depuis la fin de la Seconde guerre mondiale : le **pouvoir d'achat des ménages n'a pas progressé depuis une dizaine d'années**. Même lors de la profonde crise de 1993, le pouvoir d'achat avait progressé (légèrement, certes). La population est aujourd'hui confrontée à de fortes pressions financières : deux personnes sur trois déclarent ainsi qu'elles s'imposent régulièrement des restrictions sur plusieurs postes de leur budget³. Jamais, depuis près de 40 ans que le CREDOC suit les perceptions de nos concitoyens, le moral économique de la population n'avait été aussi bas, malgré une légère remontée depuis un an.

Cette pression financière est d'autant plus forte que le **poids des charges de logement** n'en finit pas d'augmenter depuis les années 1960. Les ménages sont pris en tenaille entre le coup de frein du pouvoir d'achat et la progression des dépenses « contraintes » ou « pré-engagées », lesquelles réduisent les ressources « arbitrables » des consommateurs à une peau de chagrin.

Figure 2 – Augmentation de la part des dépenses « contraintes »* dans le budget des ménages



Source : INSEE

* Il s'agit ici des dépenses que l'INSEE qualifie de « pré-engagées », et dont les charges liées au logement représentent la plus grande part.

Le problème est tel qu'il touche aujourd'hui les **classes moyennes**, lesquelles se trouvent confrontées à des difficultés financières qu'elles croyaient réservées au plus pauvres⁴. Les classes moyennes voient le rêve de l'ascenseur social s'éloigner, et elles nourrissent une rancœur particulière à l'égard d'un système social qui, à les entendre, ne les protège plus des chocs économiques, voire les accable d'impôts. La crainte du déclassement est grande, de même que la peur de tomber dans la trappe de la pauvreté. De fait, 8,6 millions de personnes vivent sous le seuil de **pauvreté**, avec moins de 1.000€ par mois⁵. La pauvreté inquiète les classes moyennes car, en situation intermédiaire, elles perçoivent très clairement les difficultés budgétaires auxquelles elles pourraient être confrontées en cas de perte de leur emploi, en cas de séparation, en cas de maladie, etc. Des travaux récents réalisés par le CREDOC et l'IRES pour l'ONPES indiquent que, pour vivre décemment et pouvoir participer à la vie sociale, nos concitoyens estiment qu'il est nécessaire de bénéficier d'un budget d'environ 1.500€ par mois⁶. Une partie conséquente des classes moyennes inférieures ne disposent pas de ces ressources (le niveau de vie médian en France se situant à 1.670€).

³ CREDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations des Français ».

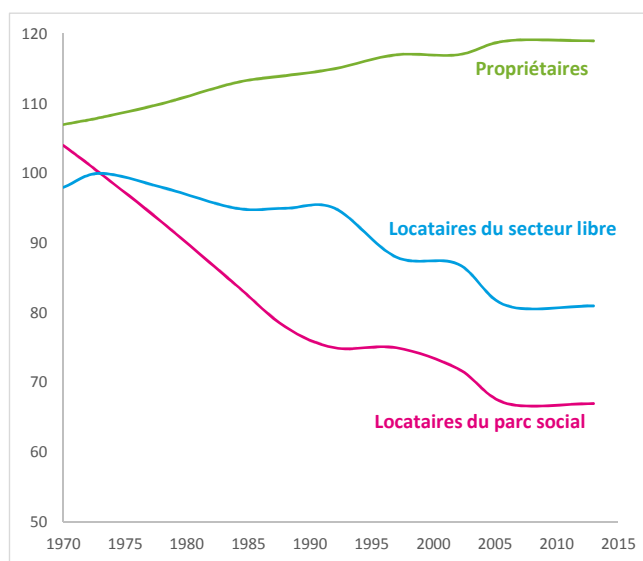
⁴ Régis Bigot, *Les classes moyennes sous pression*, Edition de l'Aube, 2010

⁵ INSEE, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/REVPMEN16a_VE1_niveaувie.pdf

⁶ ONPES, Le rapport annuel de l'ONPES 2014-2015, http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/ONPES_CREDOC_RAPPORT_FINAL.pdf

Ces difficultés économiques globales se cristallisent en particulier dans le domaine du logement. En effet, le **coût du logement** s'est nettement renchérit au cours des dernières décennies. Et cela de deux manières : le marché immobilier s'est envolé depuis le milieu des années 1990 (les prix sont environ 2 fois et demi plus élevés aujourd'hui qu'il y a 20 ans). L'insuffisance de construction de logement a également conduit à un renchérissement des loyers, qui s'est traduit par une augmentation du taux d'effort des locataires, que ce soit dans le parc social ou dans le secteur libre, par un mécanisme indirect : le mouvement d'accession à la propriété de ces dernières décennies (nous sommes passés d'environ 40% de propriétaires en 1960 à environ 60% aujourd'hui) s'est fait de manière hétérogène, la catégorie des locataires s'étant peu à peu vidée de ses membres les plus aisés ; sur longue période, le niveau de vie des locataires est devenu relativement moins élevé (surtout dans le parc social) ; si bien que, malgré une hausse assez modérée des loyers, les locataires ont dû consacrer une part de plus en plus importante de leurs ressources au poste logement ; le taux d'effort des locataires du secteur libre est même proche de celui des accédants à la propriété (27%)⁷. Dans le parc social, la situation n'est pas tellement plus favorable : même si les loyers y sont plus faibles que dans le secteur libre, les revenus des locataires est lui aussi plus faible et le taux d'effort s'élève à 23%⁸. L'enquête sur l'occupation du parc social montre notamment que la part des familles monoparentales augmente sans cesse, que les emménagés récents sont de plus en plus pauvres, et que l'on compte de plus en plus de personnes âgées et vivant seules⁹.

Figure 3 – Evolution comparée du niveau de vie des propriétaires et des locataires
niveau de vie de chaque catégorie de la population rapportée au niveau de vie de l'ensemble des ménages



Source : Enquêtes nationales Logement de l'INSEE

Un des points importants à retenir du graphique précédent, c'est le phénomène de paupérisation du parc social, qui accueille une part de plus en plus importante de ménages en grandes difficultés. Là où, dans les années 1960, on trouvait autant de riches que de pauvres et de classes moyennes dans les différents parcs (social, libre ou parmi les propriétaires), le statut d'occupation du logement est devenu aujourd'hui un véritable marqueur social¹⁰ : le niveau de vie des locataires du parc social est inférieur de 17% à celui des locataires du secteur libre, et presque deux fois inférieur à celui des propriétaires.

⁷ Jérôme Accardo et Élodie Kranklader, « Entre 2005 et 2011, les taux d'effort des locataires se sont accrus, ceux des propriétaires sont restés stables », *France, portrait social (2013)*, INSEE, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FPORSOC13e_VE5_effort.pdf

⁸ Idem.

⁹ DGALN, CRESGE, *Rapport national sur la situation du logement en France, L'occupation du parc social en 2012 et son évolution*, Ministère du logement, 2014, <http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/TOME1.pdf>

¹⁰ Mélanie Babès, Régis Bigot et Sandra Hoibian, « Propriétaires, locataires : une nouvelle ligne de fracture sociale », *Consommation et modes de vie*, n° 248, CREDOC, mars 2012, <http://www.credoc.fr/pdf/4p/248.pdf>

2. D'importantes inégalités territoriales, des situations de ségrégation scolaire

La paupérisation des locataires du parc social évoque une autre tendance, qui continuera d'affecter le monde HLM dans les prochaines années : le risque d'un renforcement des disparités sociales, économiques et démographiques à l'échelle des quartiers, des communes, voire des départements.

Chacun sait que le parc social est inégalement réparti sur le territoire. On trouve plus de logements sociaux dans l'Ouest de la France, ainsi que dans les très grandes agglomérations telles que celles de Paris, Lyon, Marseille ou Lille-Roubaix¹¹. Et il est également davantage implanté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, lesquels sont marqués par d'importantes difficultés économiques et sociales.

Or, de nombreux travaux mettent en évidence une **augmentation des inégalités socio-économiques à l'échelle des quartiers ou des communes**. Dans l'agglomération parisienne, les plus aisés tendent à se regrouper, ce qui renforce des inégalités sociales déjà très importantes sur ce territoire : entre 1984 et 2005, le coefficient de Gini des inégalités est passé de 10% à 18% ; le rapport entre le revenu des 10% des communes les plus riches et les 10% des communes les plus pauvres est passé de 1,8 à 3,1¹². Une étude de Mariette Sagot¹³ fournit des chiffres peut-être plus explicites : le revenu des habitants de Paris était supérieur de +7% à celui de l'ensemble des Franciliens au milieu des années 1980, et l'écart s'est renforcé quinze ans plus tard (+15,3%) ; pour la Seine-Saint-Denis, l'écart de niveau de vie avec le reste de la région est passé de -18,5% à -27,6 % et le revenu réel par habitant a chuté de -8,5%. Une autre étude¹⁴ réalisée à Bordeaux confirme une tendance à la gentrification caractérisés par la concentration des profils les plus aisés au sein d'un nombre limité de quartiers centraux. Une autre étude confirme le constat d'une polarisation très forte à Lille-Roubaix¹⁵. Rares sont les études qui concluent à un effet inverse : à Nantes, on observe une atténuation de la ségrégation urbaine entre 1990 et 2008, les cadres s'étant installés dans des quartiers où ils étaient moins présents auparavant¹⁶.

Dans le domaine **scolaire**, le risque de ségrégation est également très prégnant. Cette problématique a longtemps été mal documentée par la recherche en science sociale. La création du Conseil national d'évaluation du système scolaire a permis des avancées notables dans le domaine. Ainsi, une étude de l'École d'Économie de Paris¹⁷ montre que les collégiens et lycéens d'origine aisée comptent en moyenne dans leur classe deux fois plus de camarades également d'origine aisée que les élèves des classes moyennes et populaires ; corrélativement, les meilleurs élèves comptent en moyenne deux fois plus de camarades d'un niveau équivalent au leur que les autres élèves. A l'opposé, 12% des élèves vivent dans des « ghettos scolaires » qui accueillent 2/3 d'élèves issus de milieux socialement très défavorisés. La ségrégation sociale peut être 10 fois plus importante dans certains départements que dans d'autres (forte concentration en région parisienne, dans le Nord de la France et dans les régions

¹¹ Benjamin Vignolles, « Les dynamiques locales dans le logement social de 1999 à 2011 : l'effet de la loi SRU », *Le point sur*, n°195, octobre 2014, CGDD, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS195.pdf>

¹² IAU IdF, « Les solidarités territoriales », *Les cahiers*, n°148, septembre 2008, https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_510/cahiers_148_01.pdf

¹³ Mariette Sagot (2002), La polarisation sociale de l'espace francilien au regard de l'économie et du logement, IAURIF, Contribution au groupe de travail CAE, Miméo, cité dans le rapport du conseil économique et social dirigé par Jean-Paul Fitoussi, Éloi Laurent et Joël Maurice : Ségrégation urbaine et intégration sociale, La documentation française, Paris, 2004, <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/045.pdf>

¹⁴ Aurélien Decamps, « La dynamique de la ségrégation urbaine à travers l'évolution des profils de quartiers : étude sur l'agglomération bordelaise », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 1/2011 (février), p. 151-183

URL : www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2011-1-page-151.htm

¹⁵ Yoan Miot, « La ségrégation socio-spatiale dans la métropole lilloise et à Roubaix : l'apport des mobilités résidentielles », *Géographie, économie, société* 2/2012 (Vol. 14), p. 171-195

URL : www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2012-2-page-171.htm

¹⁶ François Madoré, « Évolution de la ségrégation socio-spatiale en milieu urbain. Le cas de l'aire urbaine de Nantes », *Annales de géographie* 4/2013 (n° 692), p. 371-392 www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2013-4-page-371.htm

¹⁷ Son Thierry Ly et Arnaud Riegert, *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français*, juin 2015, <http://www.parisschoolofeconomics.eu/docs/riegert-arnaud/segregationfrance.pdf>

lyonnaise et marseillaise)¹⁸. On constate par ailleurs une ségrégation active : des classes de niveau sont observées dans 45 % des collèges. Que la carte scolaire soit durcie ou assouplie (comme elle l'est depuis 2007) les parents mettent très souvent en place des stratégies de contournement. Or, ces stratégies sont fondées sur des croyances en grande partie fausses : les études montrent que la mixité scolaire a des effets positifs ou neutres sur la réussite de la très grande majorité des élèves ; seule une petite élite se trouve perdante dans la mixité¹⁹. En revanche, les **conséquences de ce manque de mixité scolaire sont dévastatrices sur le vivre ensemble** : Nathalie Mons (présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire, professeur de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise) conclut ainsi le travail de synthèse de recherches internationales (USA, Angleterre, Irlande, pays nordiques, Inde) : « *La ségrégation sociale nuit considérablement, quels que soient les élèves (...) aux attitudes citoyennes positives, aux niveaux de tolérances, à la capacité de communication avec l'autre, ou encore à la reconnaissance de l'altérité* ». Elle préconise de s'inspirer des expériences menées à l'étranger : dans certains districts américains ou certaines villes de Hollande, on demande aux familles de choisir entre plusieurs établissements et ensuite on va affecter les élèves en fonction de différents critères de façon à ce que la répartition des élèves soit équilibrée ; en Angleterre dans les années 1980-1990 ou Danemark, des quotas par niveau sociaux et niveaux scolaires ont été mis en place, des loteries également ; aux Etats-Unis, des transports par bus des élèves défavorisés vers les établissements les plus huppés ont été programmés (busing). Pour la chercheuse, les conditions de réussite de la mixité scolaire sont l'adhésion des familles, la formation des enseignants à gérer l'hétérogénéité des élèves, éviter au sein d'un établissement l'effet visible et décourageant des « classes poubelles » et des « classes de bobos », mettre en place des transports adaptés qui désenclavent certains quartiers, favoriser l'apprentissage des langues étrangères.

Les risques d'une polarisation urbaine

Il ne s'agit pas de faire un amalgame entre les quartiers défavorisés et les lieux d'implantation du parc social, mais il n'est pas inutile de rappeler les enjeux d'une trop forte polarisation urbaine, à travers les analyses conduites par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), qui décrit les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires²⁰. Ces quartiers, très majoritairement situés dans les grands pôles urbains, notamment à Paris, Marseille et dans le Nord-Pas-de-Calais, sont caractérisés par un taux de chômage très élevé (de 27%, contre 10% dans le reste des agglomérations). La réussite au brevet des collèges ou au bac des établissements accueillant une forte proportion d'élèves issus de ses quartiers est plus faible que dans ceux qui en accueillent peu ; les élèves s'orientent plus souvent vers des filières professionnelles que généralistes. Les conditions de logement des habitants de ces quartiers sont moins bonnes qu'ailleurs (logement en moins bon état, moins bien isolés, problèmes plus fréquents d'humidité, façades en moins bon état, électricité plus souvent défectueuse, parties communes plus souvent dégradées, etc.) ; le sentiment d'insécurité des habitants de ces quartiers est plus prononcé (ils déclarent plus souvent que les habitants d'autres quartiers être témoins ou victimes d'injures, de violences, de vols, ils disent plus souvent voir des trafics de substances illégales, des personnes en état d'ébriété. Leur jugement de la qualité de vie dans les environs est plus négatif que celui des habitants d'autres quartiers (bruit, pollution, dégradations, mauvaise image du quartier). Les personnes qui vivent dans ces quartiers souhaitent, plus souvent que les autres, déménager pour vivre ailleurs.

Les **politiques publiques du logement** tentent également d'enrayer la mécanique de la ségrégation urbaine, à travers les programmes de rénovation et renouvellement de l'habitat urbain, d'investissement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou à travers des mesures telles que la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU)²¹. A cet égard, il est intéressant de noter qu'entre 2005 et 2011, on a pu assister à un certain rééquilibrage du parc social

¹⁸ CNESCO et Conseil supérieur de l'éducation du Québec, Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école chiffres clés et analyse scientifique, juin 2015, http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/08/Dossier_synthese_mixites.pdf

¹⁹ Idem.

²⁰ Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2015, http://www.onpv.fr/uploads/media_items/rapport-onpv-2015.original.pdf. Dans ce rapport, les enquêtes nationales sur le logement de l'INSEE sont beaucoup mobilisées, de même que les enquêtes sur le cadre de vie et la sécurité.

²¹ La loi SRU fixe comme objectif aux communes franciliennes de plus de 1.500 habitants et à celles de plus de 3.500 habitants des autres régions de proposer au moins 20 %, de logements sociaux sur leur territoire. Le taux a été porté à 25 % par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, dite loi Duflot.

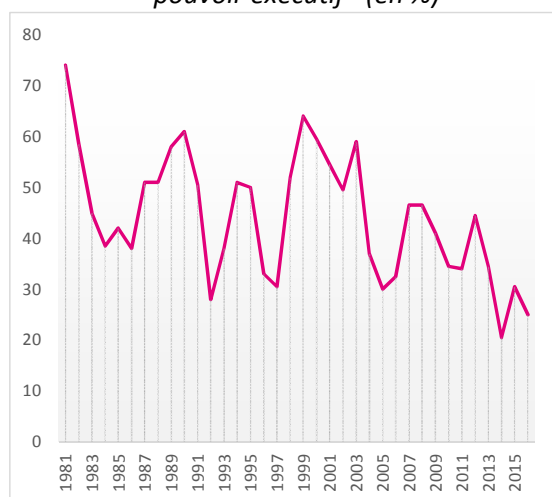
à l'échelle du territoire : le stock de logements sociaux a davantage augmenté dans les communes visées par la loi SRU que dans les autres (+12,7%, contre +6% par celles qui sont concernées et +9% dans les communes concernées pas respectant déjà la loi)²².

3. La cohésion sociale fragilisée

De **multiples lignes de faille fragilisent aujourd'hui la cohésion sociale**. Tout d'abord, la confiance de nos concitoyens dans les femmes et les hommes politiques n'a jamais été aussi faible depuis 35 ans. Aujourd'hui, seuls 25% de la population disent avoir confiance dans le président de la République, contre 75% au début des années 1980. Tout au long de cette période, le corps social n'a eu de cesse de se radicaliser : aujourd'hui, 45% de nos concitoyens réclament un changement profond dans le mode de fonctionnement de la société, et ils préconisent une intervention radicale, plutôt que progressive. Les institutions elles-mêmes vacillent : 71% considèrent que la justice fonctionne mal en France. Le 4^e pouvoir est discrédité : seuls 32% font confiance aux médias. Tout cela s'inscrit dans un contexte où près de 3 personnes sur quatre se sentent déclassées, considérant appartenir au bas de l'échelle sociale, dans une société où les inégalités progressent sans cesse (8 personnes sur dix partagent cette opinion)²³.

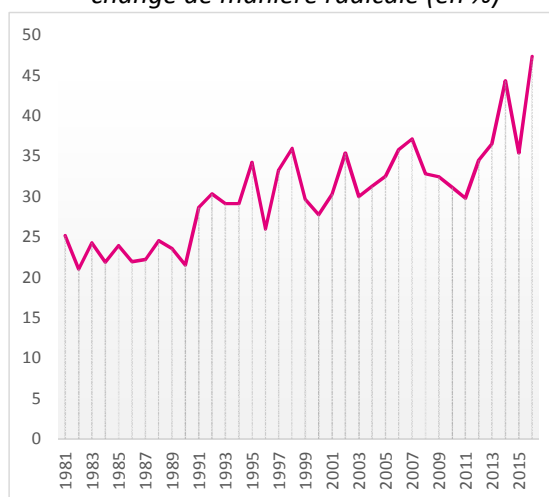
Figure 4

Proportion d'individus ayant confiance dans le pouvoir exécutif* (en %)



Source : Calculs CREDOC, à partir de TNS Sofrès. *A chaque période, nous avons calculé la moyenne des cotes de popularité du président de la république et de son premier ministre.

Proportion d'individus souhaitant que la société change de manière radicale (en %)



Source : CREDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations »

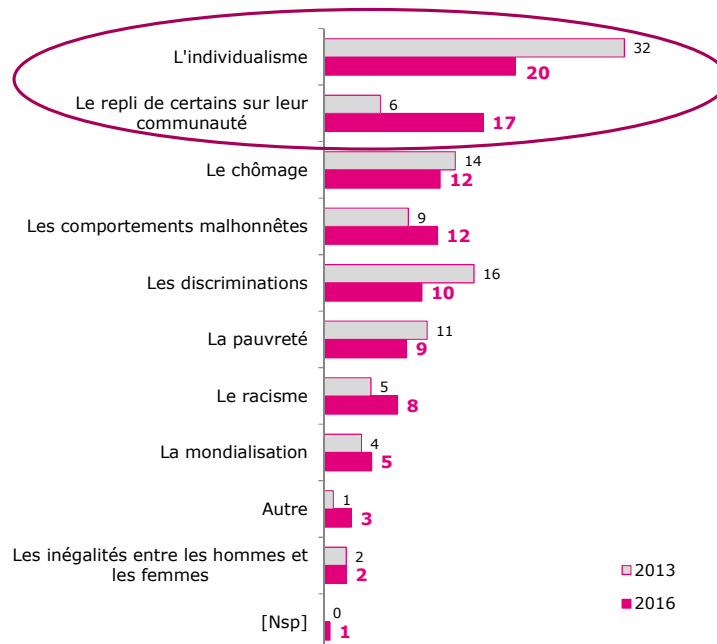
Pendant plusieurs années, **l'individualisme** était, loin devant tout le reste (chômage, pauvreté, discriminations, mondialisation, etc.), considéré comme le principal obstacle du vivre ensemble. Le désir des uns et des autres d'assouvir librement et prioritairement leurs besoins et aspirations personnelles était ainsi perçu comme le primat d'un « chacun pour soi » antinomique avec toute possibilité d'une société unie. Si l'individualisme reste toujours en tête des facteurs de fragilité des liens sociaux, il inquiète beaucoup moins qu'il y a trois ans. La crainte d'un repli communautaire est nettement plus présente aujourd'hui.

²² Benjamin Vignolles, « Les dynamiques locales dans le logement social de 1999 à 2011 : l'effet de la loi SRU », *Le point sur*, n°195, octobre 2014, CGDD, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS195.pdf>

²³ La plupart des données de ce paragraphe sont issues de l'enquête « Conditions de vie et aspirations » du CREDOC

Graphique 1 – Le développement d’une peur du repli communautaire

« Selon vous, qu’est-ce qui, aujourd’hui en France, fragilise le plus la cohésion sociale ? », en %



Source : CRÉDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations »

En la matière, il convient d’analyser les mouvements de l’opinion avec nuance, non seulement pour en avoir une perception juste, mais également pour éviter les amalgames, assez répandus dans la période troublée que nous traversons actuellement. Commençons par rappeler **quelques ordres de grandeur sur l’immigration** : les étrangers représentent 6,3% de la population en France. C’est une proportion intermédiaire par rapport à nos voisins européens (45% au Luxembourg, 12% en Autriche, 12% en Belgique, 9% en Italie, 9% en Allemagne, 8% en Grande-Bretagne, 8% en Suède)²⁴. Par ailleurs, la France compte 8,9% d’immigrés (les immigrés incluent notamment les personnes ayant acquis la nationalité française)²⁵, dont un tiers viennent du Maghreb. Si l’on reste loin des phénomènes de ghettoïsation que l’on observe aux Etats-Unis, force est de constater que la concentration spatiale des immigrés tend à légèrement se renforcer depuis 1982²⁶. Précisons que les femmes sont aujourd’hui majoritaires au sein de la population immigrée et que la propension à migrer est plus forte parmi les personnes ayant un niveau d’instruction moyen ou élevé (des ressources sont nécessaires pour réussir sa migration).

La question de **l’intégration** revient régulièrement dans le débat public. Mais qu’est-ce que l’intégration ? On peut se référer à une enquête internationale²⁷ qui questionne l’attachement à la Nation : pour être « vraiment Français », nos concitoyens estiment avant tout très important de respecter la loi et les institutions françaises (83%), de parler français (75%) ou encore de se sentir Français (66%). 62% de la population valorisent ensuite la nationalité, mais ce n’est pas le premier élément structurant. Etre né en France, avoir longuement vécu en France ou avoir des origines françaises est plus souvent perçu comme secondaire. Pour Pierre Bréchon « *la conception de l’identité nationale est moins dépendante du passé et des origines des individus que de leur intégration effective actuelle* »²⁸. C’est une des raisons pour lesquelles 73% des résidents sur le sol français estiment que les minorités ethniques devraient prioritairement chercher à se fondre dans la société plutôt que

²⁴ Source : Eurostat.

²⁵ Source : INSEE, recensement.

²⁶ Jean-Louis Pan Ké Shon, Gregory Verdugo, « Ségrégation et incorporation des immigrés en France. Ampleur et intensité entre 1968 et 2007 », *Revue française de sociologie* 2/2014 (Vol. 55), p. 245-283, www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2014-2-page-245.htm

²⁷ Source : Enquête ISSP International Social Survey Programme 2013

²⁸ Idem

maintenir leurs cultures et traditions particulières. La France se situe ici parmi les pays les plus en quête d'uniformisation des cultures loin devant l'Allemagne par exemple (59%) ou les Etats Unis (56%)²⁹. L'idée d'aider les minorités ethniques à préserver leurs cultures suscite peu d'adhésion : seuls 18% des Français défendent cette idée. Le soutien à un modèle « assimilationniste » par rapport à un modèle multiculturaliste semble encore très vivace, même si, dans les nouvelles générations, la revendication d'une plus grande visibilité des cultures se fait sentir, avec des identités plus assumées

Ancré dans une **tradition laïque**, la France est un pays sécularisé. L'appartenance à une religion y est devenue minoritaire, ce qui nous rapproche de nombreux pays d'Europe (à part la Pologne, la Lituanie ou le Portugal). En 2016 en France, seuls 26% de la population indiquent avoir une pratique religieuse. En revanche, selon l'INED, plus des trois quarts des immigrés déclarent avoir une religion, même si l'on constate une relative sécularisation des descendants, notamment ceux issus de couples mixtes : lorsqu'un seul des deux parents est immigré, la proportion de personnes religieuses diminue à 50%³⁰. Les religions sont souvent perçues comme une source de tensions plutôt que comme un vecteur de valeurs positives : 93% des Français sont d'accord avec l'idée que « *les religions peuvent créer des tensions au sein de la société* »³¹. Selon la fondation de Dublin, les Français sont parmi les plus sensibles en Europe aux tensions entre religions (avec les Belges et les Néerlandais)³². Derrière la préférence française pour la laïcité se cachent aussi d'importantes différences d'opinions : 52% de la population estime que la religion catholique lui évoque quelque chose de positif contre 41% pour la religion juive et 32% pour la religion musulmane³³.

Une récente étude de l'Institut Montaigne³⁴ s'est intéressée aux personnes qui se déclarent musulmanes en France, et qui représentent 6% de la population. Titulaires de diplômes comparables à ceux de l'ensemble de la population, elles appartiennent pourtant plus souvent aux catégories populaires ou éloignées de l'emploi. Or, de nombreux travaux ont mis en évidence les pratiques discriminatoires à l'embauche des immigrés ou des étrangers³⁵. Par ailleurs, l'étude indique que si **la grande majorité des musulmans ont une pratique religieuse qui s'intègre dans le cadre laïc français**, il demeure des points de friction avec le reste de l'opinion publique : par exemple, 60% des musulmans pensent que les jeunes filles devraient porter le voile au collège ou au lycée, 24% sont favorables au port du voile intégral et 12% ne souhaitent pas serrer la main à une personne de sexe opposé. Ces opinions et attitudes sont assez dissonantes avec le point de vue d'une très large majorité de la population³⁶.

Nos concitoyens sont très **sensibles aux tensions entre les communautés** : 50% perçoivent « d'importantes tensions entre les groupes ethniques différents »³⁷, loin devant les Anglais (40%), les Italiens (38%) ou les Allemands (29%) par exemple. De la même manière, les Français sont particulièrement préoccupés par les discriminations liées à la couleur de peau ou au pays d'origine : la majorité des Français (51%) considère les discriminations en fonction de la couleur de peau comme l'une des deux discriminations le plus préoccupantes en France. Seuls 8% des Français estiment qu'aucune discrimination ne les préoccupe³⁸. A cet égard, l'augmentation des actes racistes ou xénophobes que l'on enregistre ces dernières années est de nature à raviver ces inquiétudes. La hausse

²⁹ Idem

³⁰ Source : enquête TeO, Ined-Insee

³¹ DREES, Baromètre d'opinion, 2015

³² Eurofound, 3rd European Quality of Life Survey, Quality of life in Europe: Impacts of the crisis, 2012, <http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1264.htm>.

³³ CNCDH, Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, 2015, http://www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh_rapport_lutte_contre_le_racisme_2015.pdf

³⁴ Hakim El Karoui, *Un islam français est possible*, Institut Montaigne, septembre 2016, http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/institut_montaigne_-_un_islam_francais_est_possible.pdf

³⁵ Citons par exemple Nicolas Jacquemet, « La discrimination à l'embauche en France : constats et pistes d'action », *Les notes de l'IPP*, n°6, Institut des politiques publiques, octobre 2013, <http://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2013/10/n6-notesIPP-octobre2013.pdf>

³⁶ Près de neuf personnes sur dix résidant en France y sont opposés. Source: IFOP, 2012.

³⁷ Eurofound, 3rd European Quality of Life Survey, *Quality of life in Europe: Impacts of the crisis*, 2012, <http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1264.htm>.

³⁸ Source : enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », CREDOC, 2013

est particulièrement rapide pour les actes antimusulmans qui ont quadruplé en l'espace de 5 ans. Et si les actes antisémites sont en légère baisse entre 2014 et 2015, ils demeurent à leur niveau le plus élevé depuis 10 ans³⁹.

4. Un souhait de vivre ensemble selon d'autres formes, plus collaboratives et participatives

Alors que la cohésion sociale est menacée et que les institutions traditionnelles peinent à fédérer, on voit émerger, avec l'essor du numérique, de **nouvelles formes de collaborations et de participations citoyennes**. Les décideurs, tant privés que publics, semblent de plus en plus convaincus de la nécessité de réconcilier les Français, les usagers, les clients avec leurs actions en les intégrant pour les uns à la conception de leurs politiques publiques, pour les autres à leur processus de production.

Les initiatives qui permettent de **sortir d'une logique verticale** se multiplient dans des domaines très différents : plateforme de co-écriture pour le projet de loi sur le numérique, intégration d'un collège de citoyens en situation précaire au Comité National de Lutte contre l'Exclusion, budget participatif de la ville de Paris, marketing participatif qui vise à faire participer ses propres consommateurs à la vie de la marque, entreprise « libérée » où les employés s'organisent librement en s'affranchissant de la hiérarchie et des procédures... Ces initiatives visent en quelque sorte à restaurer la capacité du citoyen, du consommateur, du salarié, de l'allocataire en interaction avec ses pairs, à agir sur son environnement, à se le réapproprier. La mise en place d'un système « *bottom-up* », c'est-à-dire émanant de la base citoyenne, est de fait, largement plébiscitée : 83% des Français estiment qu'une plus grande participation des citoyens aux décisions améliorerait le fonctionnement du pays⁴⁰.

Ce mouvement s'est développé non seulement dans la **sphère citoyenne**, mais également dans **l'univers de la consommation**. En quelques années, un foisonnement de plateformes d'échanges de biens, de services, de conseils, de savoirs et l'élaboration d'initiatives variées ont fleuri, principalement sur internet. Elles recouvrent aujourd'hui tous les domaines de la vie quotidienne : équipement, maison, travail, électronique, activités pour les enfants, mode, financement, loisirs, transport, etc. En particulier, les comportements collaboratifs dans les domaines de l'information, du savoir et de la culture sur internet font maintenant partie de la vie quotidienne des Français. Certains sites internet d'échange de savoir et certains forums de discussion font même partie aujourd'hui des sites les plus fréquentés par les internautes. 22% des Français contribuent au contenu édité sur le net via des commentaires, des publications sur les forums de discussion, les réseaux sociaux, les chats, les blogs et 32% disent profiter de ces informations en tant que lecteurs si bien qu'en tout, plus d'une personne sur deux bénéficie de ces échanges⁴¹. Aujourd'hui, l'univers collaboratif apparaît bien installé dans les comportements des Français. En 2015, 45% des Français ont déjà vendu un produit d'occasion sur internet, et 43% en ont déjà fait l'achat. La vente et la location de biens par des particuliers vers des particuliers est en plein essor. Trois Français sur quatre ont déjà acheté un bien sur une plateforme de vente entre particuliers en 2014. Du côté de la location entre particuliers (location de logement, covoiturage...), certains sites très récents, font une progression remarquable depuis leur création (Blablacar, Airbnb, La ruche qui dit oui, etc.).

L'essor du collaboratif touche l'ensemble des couches de la société mais l'appropriation des pratiques varie selon les groupes : l'achat/vente et la location de biens d'occasion est plus une affaire de familles avec enfants et de personnes relativement aisées. Le partage, le prêt, le troc concerne aussi les familles

³⁹ CNCDH, Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, 2015, http://www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh_rapport_lutte_contre_le_racisme_2015.pdf

⁴⁰ Source : enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », CREDOC, 2016

⁴¹ Emilie Daudey et Sandra Hoibian, *La société collaborative - mythe et réalité*, Cahier de recherche du CREDOC, décembre 2014, <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C313.pdf>

mais plaît également aux jeunes et aux personnes avec de bas revenus. Le partage des biens du savoir et de l'information est plus porté par les jeunes, diplômés ou non. Les ruraux et les habitants de petites agglomérations, échangent, vendent et troquent autant, voire plus, que les Parisiens et les habitants des grandes métropoles, contrairement à l'idée répandue selon laquelle c'est la densité et le manque de place des métropoles qui poussent les individus à intensifier les échanges.

Dans ces nouvelles pratiques, **le lien social** joue un rôle très important : nombre de Français estiment qu'elles sont un moyen pour nouer des liens, rencontrer des gens. L'idéal collaboratif semble s'inscrire dans une volonté collective de renouvellement et de renforcement des liens sociaux tournés vers l'extérieur du foyer. Les plateformes de partage n'aboutissent pas toutes à cet idéal, et se traduisent la plupart du temps par une multiplication de liens faibles, comme dans toute transaction commerciale « classique » entre un acheteur et un vendeur (échange d'informations techniques, prise de rendez-vous). À l'inverse, les individus s'engageant dans un projet d'habitat participatif ou ceux choisissant d'adhérer à une association ont toutes les chances de tisser des liens étroits avec les autres membres de la communauté.

La littérature sur les échanges pair à pair prolonge l'utopie des origines d'internet en véhiculant une notion forte de la collaboration: l'incitation à **participer, à créer un projet ou un contenu à plusieurs**. Cette version forte de la collaboration est présente dans certains modèles de l'économie virtuelle et dans les pratiques plus anciennes (hors internet) telles que les Systèmes d'Échanges Locaux. Néanmoins, lorsque l'on regarde l'éventail des pratiques collaboratives actuelles, cet idéal de « construction d'un projet commun » ne concerne qu'une petite part des propositions. Et malgré l'apologie de la collaboration, de l'échange convivial, désintéressé et de la réciprocité créatrice revendiquée par nombre d'acteurs du net, la plupart des modèles auto-proclamés collaboratifs ne fournissent en définitive à l'utilisateur qu'un étroit espace personnel sur lequel il peut solliciter ou offrir un service ou un bien, mais il n'a pas la main sur la gestion, le contenu, les règles du site.

Cette effervescence dans la galaxie collaborative doit être une **source d'inspiration pour le monde HLM**. Le souhait de mieux vivre ensemble, de mettre en commun, de collaborer, d'échanger, de participer à la vie collective dessinent tout autant de lignes de convergence entre les habitants du parc social et les bailleurs sociaux. Par leur capacité à enclencher des démarches de grande envergure, qui touchent directement des dizaines, voire des centaines ou des milliers de personnes, les professionnels de l'habitat social ont une opportunité de favoriser le développement de nouvelles pratiques sociales qui peuvent avoir des retombées positives pour un très grand nombre de résidents. Avec un très fort enjeu sur les modalités de cette participation : Qui ? Comment ? Sur quels sujets ? Dans quel cadre ? Pour que cette nouvelle opportunité ne crée pas plus de déception et de désillusion qu'elle n'apporte de bienfaits dans la relation de la population aux institutions.